



Réparations, qui est en charge ?

Par **Kaleidoscope**, le **05/07/2010** à **21:26**

Bonjour à tous,

Voilà, nous allons rendre, mon colocataire et moi, notre logement fin du mois,

Notre propriétaire est venu nous voir, nous demandant si tout allait bien, et nous avons constaté ceci :

- Interphone ne fonctionnant plus depuis maintenant un an (nous l'avons prévenu maintes fois sans succès)
- Battit de porte gondolé par l'humidité, nous avons prévenu le propriétaire dès l'apparition du problème qui nous a répondu "c'est pas grave, tant que ça tiens encore"
- Un fusible fait sauter l'électricité (malgré le fait qu'il soit neuf) donc une partie du logement n'est pas alimenté.

Il nous dit qu'il s'en chargera

Et aujourd'hui il vient me voir en me disant : "C'est à vous qu'incombe la responsabilité des travaux"

Ne connaissant pas trop les lois, je venais vous demander ce qui était vrai la dedans, et que devrions nous faire,

Cordialement,

K.